

Bayonne, le 10 avril 2026

**Le Gouvernement basque et l'Office Public de la Langue Basque
mobilisent cette année 2,47 M € pour soutenir la langue basque en Iparralde,
soit 540.000 € de plus qu'en 2025**

- **Les deux partenaires ont signé aujourd'hui le programme 2026 relatif à la convention-cadre 2025-2029, qui précise les actions à mener en partenariat ainsi que les contributions financières de chacun.**
- **En plus du soutien apporté aux opérateurs privés du Pays Basque nord, les deux institutions poursuivront leur travail commun sur plusieurs chantiers : l'apprentissage du basque pour les adultes, le système d'indicateurs linguistiques, l'enquête sociolinguistique et les technologies de la langue.**

Aitor Aldasoro, Vice-ministre en charge à la politique linguistique du Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi (CAE), et Maïder Behoteguy, Présidente de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), ont réaffirmé aujourd'hui à Bayonne l'engagement des deux institutions en faveur de la langue basque.

Le programme 2026 relatif à la convention-cadre 2025-2029, précise les actions qui seront menées en partenariat entre les deux institutions, ainsi que leurs contributions financières au fonds commun. Ainsi, il a été décidé cette année de mobiliser 2,47 M€ pour soutenir les opérateurs privés de l'action linguistique du Pays Basque nord, soit 540.000 € de plus que l'an dernier.

Lors de cette présentation organisée à Bayonne, Aitor Aldasoro a souligné que « le saut que doit franchir la langue basque doit se faire collectivement : l'implication de toute la communauté est indispensable et, si la volonté est essentielle, elle doit s'accompagner de moyens adaptés ». Il a également indiqué que le Gouvernement basque avait décidé « d'augmenter sa contribution au fonds de coopération pour soutenir le travail des opérateurs d'Iparralde », avec un effort supplémentaire de 100.000 € par rapport à l'an dernier.

De son côté, Maïder Behoteguy a souligné l'importance de cette collaboration : « Cette coopération transfrontalière qui s'inscrit dans la durée entre le Gouvernement basque et l'OPLB, permet de partager les expériences, de renforcer la complémentarité des politiques linguistiques et d'avancer de manière coordonnée en faveur de la langue basque ». La Présidente de l'OPLB a également indiqué que « le renforcement du fonds commun en 2026 s'inscrit dans cette dynamique partagée et traduit un engagement concret des deux institutions pour accompagner les opérateurs du Pays Basque de France, qui jouent un rôle essentiel dans la transmission et l'usage de la langue basque ». Ainsi, l'Office Public de la Langue Basque contribuera cette année à hauteur de 1.970.000 €, soit 440.000 € de plus que l'an dernier

Convention-cadre

Le document présenté aujourd'hui est la déclinaison annuelle de la convention-cadre 2025-2029 qui a été renouvelée et signée le 4 avril 2025. Il s'agit du cinquième accord conclu à Bayonne depuis le lancement en 2007 d'une coopération continue entre les deux institutions en matière de politique linguistique. Dans ce cadre, le Gouvernement basque et l'Office Public de la Langue Basque ont réaffirmé leur volonté de développer une coopération transfrontalière sur les questions de politique linguistique liées à la langue basque.

La convention-cadre définit cinq enjeux :

1. Transmission de la langue
2. Présence et usage de la langue
3. Qualité de la langue
4. Motivation en faveur de la langue
5. Mise en réseau des acteurs de la politique linguistique

Elle constitue un cadre de référence qui se décline chaque année dans un programme annuel d'actions.

Programme annuel 2026

La première partie du document précise les actions à mener en partenariat au cours de l'année, qui pour 2026 se déclinent de la manière suivante :

1. Apprentissage du basque chez les adultes :

Une avancée importante a été réalisée en matière d'équivalence des certifications linguistiques : depuis le décret du 18 avril 2023, la Communauté Autonome d'Euskadi reconnaît automatiquement l'ensemble des certificats délivrés par l'OPLB, afin de faciliter les parcours des usagers et de rendre les reconnaissances plus lisibles et opérationnelles.

Par ailleurs, en ce qui concerne les ressources et outils dédiés à l'apprentissage des adultes, des premières étapes ont été franchies ces dernières années pour mieux se connaître et échanger des informations. En 2026, cette coopération sera renforcée afin de mieux partager les politiques mises en œuvre, les innovations et, plus particulièrement, d'alimenter la stratégie d'intervention de l'Office Public de la Langue Basque en cours de définition.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la plateforme numérique d'apprentissage en ligne INGURA, dont l'adaptation aux besoins des apprenants d'Iparalde se poursuivra en 2026, dans le cadre du projet Eusguneak avec le soutien du programme Poctefa Interreg AfoMef.

2. Développement du Système d'indicateurs de la langue basque :

Le Gouvernement basque et l'OPLB ont convenu de poursuivre conjointement le développement du système d'indicateurs de la langue basque coconstruit, en adaptant les indicateurs aux réalités de chaque territoire. Les travaux visant à alimenter le site web du système d'indicateurs se poursuivront également.

3. Coopération technique entre la Vice-ministère à la Politique linguistique du Gouvernement basque et les services de l'OPLB :

Dans le domaine de la traduction neuronale, les deux institutions poursuivront en 2026 leur collaboration pour améliorer le traducteur automatique Itzuli dans sa version basque ↔ français, en renforçant les partenariats avec les acteurs produisant des corpus et en enrichissant la banque terminologique de la langue basque.

4. VIIIe enquête sociolinguistique :

En 2026, les travaux porteront sur la préparation des questionnaires, la définition et la constitution de l'échantillon, l'organisation et la conduite du travail de terrain, ainsi que l'analyse des données.

Fonds commun 2026

S'agissant des modalités d'accompagnement financier des activités menées par les opérateurs du Pays Basque nord, le fonds commun de coopération sera doté cette année de 2.470.000 € (+540.000 € par rapport à 2025), abondé par les contributions financières des deux partenaires, soit 1.970.000 € par l'Office Public de la Langue Basque et 500.000 € par le Gouvernement de la CAE. Ce fonds de coopération se répartira en 2 ensembles financiers :

- **2.300.000 €** mobilisés pour soutenir les opérateurs identifiés au moyen de conventions annuelles,
- **170.000 €** mobilisés pour soutenir les autres porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets action linguistique.

La signature de ce programme marque également le lancement de l'appel à projets action linguistique 2026 qui vise à soutenir les initiatives portées par tout autre opérateur en faveur de la transmission et de l'usage de la langue basque.

Les décisions relatives à la répartition des aides seront publiées fin juin. L'an dernier, ce fonds commun a permis de soutenir le travail de 14 opérateurs privés conventionnés, ainsi que 36 autres projets dans le cadre de l'appel à projets action linguistique.

Appel à projets action linguistique 2026

L'appel à projets action linguistique est ouvert à l'ensemble des opérateurs privés du Pays Basque nord œuvrant dans le champ de la transmission et de l'usage de la langue basque.

Les demandes d'aide financière sont à déposer en ligne via le portail des aides financières de l'OPLB, accessible sur le site www.mintzaira.fr. Le règlement de l'appel à projets ainsi que l'ensemble des informations utiles y sont également disponibles.

- Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention : **7 mai 2026**
- Instruction technique des dossiers : **mai/juin 2026**
- Publication des décisions : **Fin juin 2026**